

AVIS N° 2024/10/03-02

La **Commission de la Recherche**, en sa séance du 03 octobre 2024, sous la présidence de M. Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par M. Stefan ENOCH, Vice-président Recherche,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L712-6-1, paragraphe II ;

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;

Vu la demande de subvention déposée par l'Institut Méditerranéen de Biodiversité de d'Ecologie Marine (IMBE UMR 7263) en tant que coordinateur du projet CESANNE auprès de la Région Sud PACA (autorité de gestion du fonds FEADER) ;

Projet

« Transition environnementale du secteur viticole : itinéraire technique basée sur l'utilisation de produits biostimulants et de biocontrôles piloté par des outils d'aide à la décision : CESANNE »

Les membres de la Commission de la Recherche approuvent les demandes de subvention et le plan de financement proposés par l'Institut Méditerranéen de Biodiversité de d'Ecologie Marine (IMBE UMR 7263) pour le projet « Transition environnementale du secteur viticole : itinéraire technique basée sur l'utilisation de produits biostimulants et de biocontrôles piloté par des outils d'aide à la décision : CESANNE », tels que définis en annexe.

Cet avis est émis à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Présents ou représentés : 32

Fait à Marseille, le 03 octobre 2024,


Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président Recherche
d'Aix-Marseille Université
Stefan ENOCH



Annexe demande de subvention portée par une unité de recherche :

demandes de subventions aux Collectivités territoriales

Composante/ Service	Laboratoire(s) / Code Unité...	Personne en charge du projet	Commission de la Recherche du 03 octobre 2024 Intitulé du projet / Objectifs	Organisme financier	Montant demandé HT en €	Montant total HT du projet en €	Co-financements acquis (a) ou sollicités (s) en €
OSU - Institut Pyréas	IMBE UMR 7263	DUPUY Nathalie PR	Transition environnementale du secteur viticole : itinéraire technique basé sur l'utilisation de produits biostimulants et de biocontrôles piloté par des outils d'aide à la décision. CESANNE Le but du projet est de promouvoir une transition agroécologique du secteur viticole en limitant l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse et le cuivre pour lutter contre les agents phytopathogènes de la vigne dans un souci de préservation de la santé environnementale et humaine (viticulteurs, rivaux de vignobles, consommateurs) suivant le concept de « One health ». De plus, il permettra de définir de nouvelle stratégie pour stimuler la résistance de la vigne aux phénomènes liés au changement climatique (vague de chaleur, période de sécheresse plus longue) et de limiter ainsi l'utilisation de la ressource eau par irrigation. Ainsi, ce projet, co-construit avec le secteur viticole, permettra de sécuriser cette filière et assurer la durabilité de ces agrosystèmes emblématiques de notre région. Ce projet s'attachera à comprendre les effets de produits de biostimulation de la croissance de la vigne et de biocontrôle des principales maladies fongiques affectant cette culture et ceci dépendamment des conditions climatiques afin d'établir un itinéraire technique pour les viticulteurs. Les produits biostimulants devraient permettre à la vigne de surmonter les périodes de sécheresses de plus en plus intenses dans le climat méditerranéen. Les produits de biocontrôle, appliqués en prévention devraient permettre de limiter les quantités de cuivre apportées et ainsi d'en limiter l'impact sur le sol. Afin de déterminer le plus précocement possible la colonisation de la vigne par ses pathogènes (oïdium, mildiou), la possibilité de l'utilisation de robot de type « Rover » afin d'effectuer un repérage précoce du développement de la maladie sur les feuilles par colorimétrie, sera testée. Cet itinéraire serait aussi testé sur la flavescence dorée et la gestion de son vecteur. Le couplage de ces deux approches (détection précoce et utilisation de biostimulants et produits de biocontrôle) est indispensable pour optimiser l'efficacité des solutions alternatives aux traitements conventionnels proposés. Ces mises au point permettront ainsi i) de limiter les apports de cuivre qui présentent des effets délétères sur le sol et la vigne et limite ainsi la durabilité de ce système agricole, ii) de favoriser la résistance de la vigne à des stress hydrique et thermique s'intensifiant, iii) de définir des itinéraires techniques pour les viticulteurs.	Region Sud/FEADER	383 000,05	478 750,06	Region Sud/ FEADER (s) : 383 000,05 Financement privé (a) : 95 750,01